

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

N° 2020-072

**Foncier – Renouvellement de la convention de location
avec les propriétaires du terrain dit de la Grève –
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Adeline BOIZARD, Isabelle BRIARD, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Nicole BRUANDET, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET.

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Excusées :

Vanessa RICHARD, Christiane BRESSION, Marie-Anne TODESCHINI.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Nicole BRUANDET, Marie-Anne TODESCHINI à Pascal FOULON, Christiane BRESSION à Adeline BOIZARD.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.

N° 2020-072
Foncier – Renouvellement de la convention de location avec les propriétaires du terrain dit de la Grève –
Approbation et autorisation de signer

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

ID : 045-214502692-20200928-2020_072-DE



Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est locataire du terrain dit de la Grève, situé au Nord du camping municipal. Ce terrain est utilisé comme espace de loisirs par la population et/ou par les clients du camping. Il s'étend sur environ 11 200 m² et est constitué des parcelles cadastrées D 445, D 446 et D 729.

La convention signée avec les propriétaires est arrivée à échéance.

Il convient donc de la renouveler pour une durée d'un an reconductible tacitement.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le renouvellement de la location du terrain dit de la Grève auprès de Madame Jacqueline HOUSSET épouse CHADUC, propriétaire, moyennant le paiement d'un loyer annuel de 152,45 € ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le bail dans les conditions définies par la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **29 SEP. 2020**

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la notification le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.